

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 248

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase, substituer à l'année :

« 2030 »

l'année :

« 2025 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de la seconde phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait suite aux observations formulées par le Conseil d'État, l'Académie des sciences et plusieurs personnalités de haut niveau du monde de la recherche. Ceux-ci ont souligné à juste titre que l'étalement d'une programmation sur dix ans relève de la gageure dans le contexte actuel. En l'occurrence, le Gouvernement fait reposer l'essentiel de l'effort budgétaire sur les gouvernements deux prochains quinquennats ce qui rend ses promesses d'augmentation largement sujettes à caution et l'objectif de parvenir à un financement de la recherche à 3% du PIB irréalisable, compte-tenu ne serait-ce que de l'inflation. Déjà en 2004, le gouvernement Raffarin affirmait parvenir à cet objectif d'ici 2010, engagement resté sans lendemain... donnant ainsi raison à l'adage selon lequel "les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent".

Par ailleurs, les sommes engagées ne permettront pas de rattraper le retard pris par la France sur la scène internationale. A titre comparatif, la Corée du Sud consacre 4,5% de son PIB à la R&D, le Japon 3,5%, l'Allemagne s'achemine vers les 3,5%, la Suède a dépassé les 3%.